

Le
Lavandou

COMPTE - RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Mairie

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Lavandou se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2018 par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-12, 3° alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Maire.

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD (présente à la délibération n°1), M. Claude MAUPEU, Mme Annie TALLONE, Mme Raymonde STATIUS, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LESAGE, M. Jean-Pierre BIGEY, Mme Monique CARLETTI, M. Jacques BOMPAS, M. Denis CAVATORE, M. Jean-François ISAIA, Mme Corinne TILLARD, Mme Laurence CRETELLA, Mme Nathalie CHRISTIEN, M. Georges TAILLADE, Mme Andrée VIALE, M. Jean-Laurent FELIZIA, M. Guy CAPPE.

Pouvoirs : Mme Nadine EMERIC a donné pouvoir à Mme Annie TALLONE, Mme Josette-Marie BONNIER a donné pouvoir à M. Georges TAILLADE, M. Thierry SAUSSEZ a donné pouvoir à M. Guy CAPPE.

Absents : Mme Charlotte BOUVARD (absente à la délibération n°2), M. Pierre CHARRIER, Mme Laurence TOUZE, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Béatrice FLORENTY, M. Patrick MARTINI, M. Patrick CANTIE.

Madame Nathalie CHRISTIEN est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à la majorité avec 21 voix pour, 1 voix contre (Mme Josette-Marie BONNIER) et 2 abstentions (M. Thierry SAUSSEZ et M. Georges CAPPE).

Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal, dont l'ordre du jour comprend uniquement deux questions, est nécessaire afin de procéder à l'attribution du lot C de la plage de l'Anglade, avant le début de la saison estivale. En effet, il rappelle que ce lot a fait l'objet d'une première procédure qui, s'avérant infructueuse, avait dû être relancée afin de permettre son exploitation pour la saison estivale 2018.

1/ Délégation de service public pour l'exploitation du lot C de la plage de l'Anglade - Choix du délégataire

Après que Monsieur le Maire a procédé à la lecture des différentes étapes de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, le conseil municipal approuve le choix du délégataire pour le lot C de la plage de l'Anglade : Monsieur Philippe SINACORE, et fixe la durée du contrat à 9 saisons, soit une échéance au 15 novembre 2026, en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 26 000 € et une redevance variable de 2 % sur le chiffre d'affaires de location des matelas et parasols.

Vote : A L'UNANIMITE

2/ Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire

Il est rendu compte aux membres du conseil municipal des décisions municipales prises par Monsieur le Maire entre le 5 avril et le 17 mai 2018.

Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h50.

Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525

Le Lavandou - Saint-Clair - La Fossette - Aiguebelle - Cavalière - Pramoussquier

